

Comité de scrabble du Languedoc-Roussillon

Le 13 Février 1990

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JANVIER 1990 -

Participants :

Etaient représentés, le plus souvent par plusieurs membres, les Clubs de :

ALES	MONTPELLIER
BEZIERS	NIMES
LUNEL	PERPIGNAN
VAUVERT	

S'étaient excusés, les clubs de : BAGNOLS, PEZENAS, SETE.

I - POINT SUR LE DEBUT DE SAISON

- 1) Le nombre de licenciés à ce jour est de 349 (contre 287 à la même date l'an passé), soit plus de 20% d'augmentation.
- 2) Le Bureau a décidé de différer l'achat de l'ordinateur (décision prise lors de l'Assemblée Générale de Septembre 1989) pour les motifs suivants.
 - . Le traitement des PAP et des TRAP a été pris en charge par S. GRUCHOT, nouvellement arrivé dans le Comité Régional.
 - . De ce fait, l'urgence de changer d'ordinateur n'existant plus, il a été décidé d'attendre la saison prochaine :
 - le budget permettra alors l'achat d'un ordinateur plus performant,
 - La nouvelle équipe en charge du Comité Régional à ce moment là, prendra la décision concernant cet investissement.
- 3) Un dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Régional. La réponse à cette demande sera connue courant mars.

.../...

II - GESTION DU COMITE REGIONAL A PARTIR DE SEPTEMBRE PROCHAIN

- 1) Le débat sur ce point, lors de l'Assemblée Générale de Septembre dernier a mis en évidence l'impossibilité pour un club d'assumer toute la charge (comme c'est le cas actuellement). Il importe donc de dispatcher les charges entre différents points du Comité.
- 2) A ce jour, quelques membres du Comité Régional se sont proposés pour faire partie de l'équipe à constituer.

Il s'agit de :

- Pierre CONGRAS
- Charles GENIEZ
- Simon et Annie GRUCHOT
(lecture de la lettre adressée à la Présidente par Simon GRUCHOT qui se propose, ainsi que sa femme, et qui suggère que chaque département soit représenté au Bureau) (Il est rappelé que S. GRUCHOT a assumé la gestion du Comité Régional de Lorraine jusqu'en Septembre dernier).

- 3) Se référant à la composition statutaire du Comité Régional, la Présidente dresse la liste des personnes prêtes à participer dans les 2 catégories différentes de membres :
 - Présidents de Clubs, membres de droit
 - Membres élus.

A l'issue de cette consultation, les membres acceptant de participer à la nouvelle équipe sont :

- . Elisabeth BASSO
- . Raymonde BERNON pour le Club de NIMES
- . Pierre CONGRAS
- . Christiane GACHET pour le Club de BEZIERS
- . Charles GENIEZ
- . Annie GRUCHOT
- . Simon GRUCHOT
- . Jacques PROST pour le Club de PERPIGNAN
- . Jean REICHEL pour le Club de LUNEL
- . Fernand ROUSSEL
- . Huguette SANCHEZ pour le Club d'ALES

auxquels s'ajoute :

- . Bernard BASCOU, délégué scolaire

Ces volontaires s'engagent à participer à une rencontre (à organiser dans le courant du mois de Juillet). Cette réunion aura pour objet de chercher à dégager un mode de fonctionnement qui sera présenté à l'Assemblée Générale de Septembre.

- 4) La question de l'introduction éventuelle d'un salarié à temps partiel, évoquée à l'Assemblée Générale de Septembre dernier, est à nouveau soulevée.

Il appartiendra à la nouvelle équipe de se déterminer sur ce point.

Il faut savoir que les nouveaux textes en préparation, venant en remplacement des "stages T.U.C." peuvent ouvrir des perspectives intéressantes.

5) Date de l'Assemblée Générale de SEPTEMBRE

Initialement fixée au 23 Septembre, cette date est à reconsidérer, le Club de NIMES ayant retenu ce week end pour l'organisation d'un tournoi.

Date retenue : 16 SEPTEMBRE 1990

Lieu : Il est vivement souhaité que l'Assemblée Générale se déroule au Domaine de Grammont à MONTPELLIER

III - DECISIONS CONCERNANT CERTAINES COMPETITIONS

1) - P A P

1.1 - Attribution de PAP supplémentaires

Lors de l'Assemblée Générale de Septembre 1989, 3 PAP supplémentaires ont été attribuées aux Clubs d'ALES et de PERPIGNAN.

Compte tenu de l'isolement du Club de PERPIGNAN, le Bureau du Comité Régional a demandé l'autorisation de doter encore ce Club, de 2 PAP supplémentaires (soit 15 PAP au lieu de 10).

A titre exceptionnel, le Président de la Fédération Française de Scrabble accepte cette dotation, sous réserve de l'accord du Comité Régional.

A l'unanimité, les membres du Comité Régional donnent un avis favorable.

1.2 - Déroulement des PAP

Un long débat se développe sur le manque de rigueur et la non conformité au règlement, dans certains Clubs.

Il est décidé d'envoyer une lettre à chaque Président de Club apportant toutes précisions sur :

- . Les règles à respecter
- . Les sanctions éventuelles

(voir lettre adressée sur ce point aux Présidents de Clubs).

2) T R A P

- Confirmation des propositions antérieurement émises par le Bureau : Seront considérées comme TRAP :

- . L'éliminatoire de la Finale Régionale
- . La phase régionale des Interclubs.

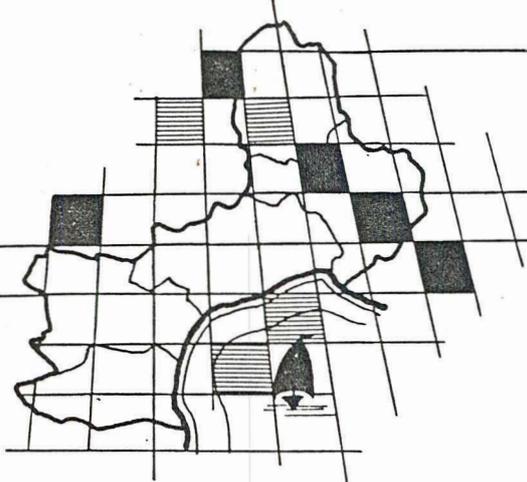
3) PHASE REGIONALE DES INTERCLUBS

- 3-1 - l'équipe de LUNEL I comptera dans le 1/3 des équipes qualifiées à l'occasion de cette phase.
- 3-2 - Confirmation de la décision prise à l'Assemblée Générale de Septembre 1989 : Classement scratch des équipes, à partir du nombre de points obtenus par chaque joueur

IV - QUESTIONS DIVERSES

Le règlement des Interclubs est abondamment commenté et critiqué. Il est décidé d'adresser un courrier au Président de la F. F. Sc. pour lui faire part des remarques et suggestions du Comité Régional (voir ci-joint copie de la lettre).

La séance est levée à 12 heures.



Comité de scrabble
du Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER, le 29 JANVIER 1990

A TOUS LES PRESIDENTS DE CLUBS

OBJET : Déroulement des PAP

Au cours de l'Assemblée Générale du Comité, qui s'est tenue le 21 janvier dernier, la question du déroulement des PAP dans les clubs a été longuement évoquée. La décision a été prise d'adresser à chaque Président de Club la mise au point ci-après :

1er POINT : La décision d'organiser des PAP dans un club engage la responsabilité du Président. En diffusant le calendrier des PAP, le Président s'est porté garant que son club est en mesure d'assurer le bon déroulement de cette "mini-compétition", à savoir :

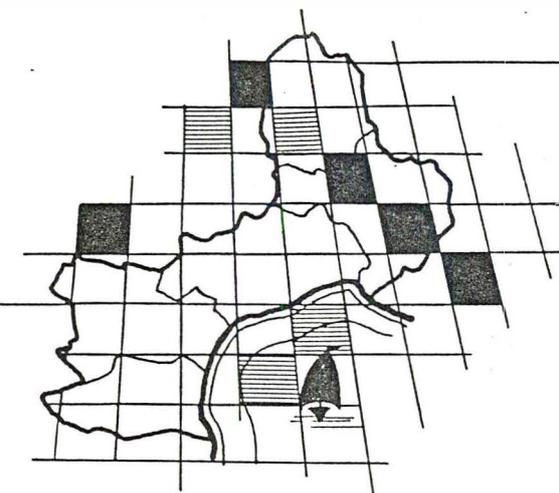
- 1 - connaissance parfaite du règlement d'arbitrage par le Président de séance, avec capacité pour lui de veiller à sa bonne application par tous les arbitres (entre autres : respect du temps par les joueurs, correction des bulletins en conformité au règlement).
- 2 - capacité de constituer une équipe d'arbitrage suffisante
- 3 - capacité de fournir aux joueurs le matériel réglementaire : feuilles de route, bulletins réponse conformes aux modèles officiels.

Deux remarques s'imposent :

- certains Présidents de clubs, qui ne se sentaient pas en mesure de répondre à ces exigences, se sont abstenus d'organiser des PAP, ce qui renforce encore les exigences à manifester à l'égard des clubs organisateurs,

- le club organisateur percevant une redevance de la part des joueurs - extérieurs au club notamment - il se doit d'assurer une prestation conforme aux règles.

.../...



Comité de scrabble
du Languedoc-Roussillon

Suite lettre du 29.01.90
A TOUS LES PRESIDENTS DE CLUBS

2ème POINT : Pour ce qui concerne le calcul du M et l'attribution des points, les responsables ont à se conformer au règlement édicté par la FFSc (point A, C et D du règlement publié dans l'agenda aux pages 102 et 103).

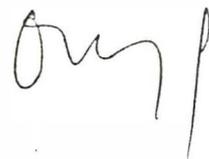
Le M doit être annoncé en début de partie, chaque joueur doit connaître à la fin de la partie le nombre de points qu'il a obtenus en fonction de son classement. Aucun rectificatif ne peut être apporté après publication de ces résultats.

3ème POINT : Pour les PAP qui se dérouleront après réception de ce rappel par les Présidents de clubs, un membre du Conseil d'Administration du Comité participant à une PAP est mandaté pour prendre sur le champ la décision de non validation de la PAP dont le déroulement ne serait pas conforme. Dans ce cas, le remboursement des joueurs devra être assuré.

Il est souhaitable qu'une telle mesure - qui pénalise les joueurs - n'ait pas à être prise. Pour cela il appartient à chaque Président de club de se conformer aux règles qui viennent d'être rappelées.

Dans l'espoir que le déroulement des PAP restant à jouer soit satisfaisant en tous points, je vous prie d'agréer mes amitiés scrablistes.

LA PRESIDENTE



NB : Les Présidents de clubs, pour lesquels un ou plusieurs des points évoqués réclameraient des éclaircissements, sont invités à joindre Christian VIGROUX, téléphone 67.65.40.72